

COMMUNE DE VIBRAYE
Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08/07/2026

FINANCES

- **Point sur la trésorerie de la commune**

Mme L. Guillard, adjointe au Maire en charge des finances, indique que la dernière ligne de trésorerie a été remboursée. Les commissions « finances » et « travaux » se réuniront début septembre pour étudier les investissements à programmer.

- **Décision modificative n°3 – Budget principal**

M. le Maire présente la décision modificative qu'il convient d'établir sur le budget principal pour ajouter les crédits nécessaires au remboursement des deux emprunts dernièrement souscrits, et au paiement des frais de maîtrise d'œuvre de l'Avenue de la Gare. Le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 du budget principal.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- **Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL 222**

M. le Maire indique que les propriétaires riverains de la parcelle cadastrée AL 222 sollicitent la commune pour acheter la partie du terrain situé dans l'alignement de leur propriété. Il ajoute que la partie à céder se situe dans l'emprise du projet d'aménagement du parc du presbytère. Il suggère donc de conserver la totalité de la superficie pour le projet à venir. Le conseil municipal refuse de céder une portion de la parcelle cadastrée AL 222.

TRAVAUX

- **Travaux en cours**

Suite au dégât des eaux survenu dans les gymnases, les experts des assureurs de la commune et de l'entreprise qui a réalisé les travaux doivent venir sur place. La date de visite n'est pas encore connue. Le plus urgent est de réparer la fuite pour remettre au plus vite l'équipement en fonctionnement.

La pompe de la piscine a été réparée.

Travaux de voirie :

Le département va contacter l'entreprise en charge des travaux pour remédier au problème de « nappe d'eau » constaté au carrefour entre le lotissement de la Charmoie et la route de Melleray.

- Des travaux vont être réalisés et financés par le Département pour sécuriser le carrefour de la route de Champrond. L'objectif est d'améliorer la visibilité des deux côtés de l'axe, et de réduire la vitesse des véhicules.

La rénovation du revêtement sportif du gymnase Costantini est à l'étude. La visite d'une entreprise spécialisée va être programmée. L'usure du revêtement dépend de la fréquence et de l'intensité d'utilisation de la salle. Peu de temps après sa construction, la présence de fissures dans le sol a été constatée. Le revêtement a aussi été endommagé par des chocs en plusieurs endroits lors de la manipulation du matériel sportif.

Un resurfaçage est envisagé, mais si les fissures sont dues à une déformation du sol, des travaux plus importants seront nécessaires. Le choix des matériaux et de la méthode de rénovation seront choisis pour conserver la qualité du sol et l'homologation de la salle.

DIVERS

- **Convention confiant l'instruction des actes d'urbanisme au service urbanisme commun de la Communauté de Communes du Perche Émeraude**

M. le Maire indique que depuis 2015, la Direction Départementale du Territoire n'instruit plus les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager ...) pour la commune de Vibraye. Elle a donc recours au service instructeur de la Communauté de Communes du Perche Émeraude (ex Huisne Sartoise).

En 2021, la compétence urbanisme a été transférée à la CC de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sans création de service instructeur pour ses communes membres.

M. le Maire ajoute que la convention d'adhésion à ce service est arrivée à terme fin mars 2026. Une nouvelle convention est soumise à l'approbation du conseil municipal pour la durée du mandat électoral (mars 2026-2032).

Le conseil municipal :

- Décide de confier au service commun de la Communauté de Communes du Perche Émeraude l'instruction des actes d'urbanisme.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

- **Tarifs de location salle des fêtes et gymnases pour la rencontre de twirling du 1^{er} et 02 mai 2027**

M. le Maire indique qu'une rencontre de twirling sera organisée au sein du complexe sportif le 1er et 2 mai 2027. Il précise que le gymnase D. Costantini servira pour la compétition, le gymnase J. Owens pour l'échauffement des participants, et la salle polyvalente pour la restauration.

Il propose au conseil municipal de fixer le tarif de location qui s'appliquera. *Les élus s'accordent sur le fait que ce type de manifestation est un atout pour l'activité économique de la commune (restauration, hébergement ...). Elle permet aussi à l'organisateur de financer ses déplacements et ses équipements.*

Le conseil municipal fixe un forfait pour la location des salles communales (salle polyvalente, gymnase D. Costantini et gymnase J. Owens) à l'occasion de la rencontre de twirling du 1er et 02 mai 2027.

- **Tarifs de vente des objets confectionnés par l'ALSH (10/07/2026)**

M. le Maire indique que les enfants de l'accueil de loisirs ont fabriqué des objets qu'ils proposeront à la vente le 10 juillet prochain. Il invite le conseil municipal à fixer les prix correspondants. Le conseil municipal approuve les tarifs pour la vente des objets par l'ALSH le 10/07/2026.

- **Questions diverses**

- Mme A. Denis résume la réunion intervenue avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Sarthe pour le projet de végétalisation des cours de l'école primaire.

L'accompagnement du CAUE contient deux volets :

- Une partie pédagogique au sein de l'école : au moyen d'une boîte à outils fournie par le CAUE, les enseignantes mèneront des ateliers jusqu'en mars – avril 2027 pour recenser les souhaits et les besoins. Les enfants élaboreront, entre autres, des plans en 3D.

- En parallèle, le CAUE mènera son étude pour la commune : une fois la convention signée, il faut compter 6 mois pour obtenir des scénarios d'aménagement.

Les communes de la Chartre sur le Loir, Fillé sur Sarthe et Villaines sous Malicorne ont déjà eu recours à cette prestation. Elles seront contactées par la commission « intergénérationnel ». Les élus s'interrogent sur la nécessité de lancer cette étude, ou de recourir directement à un maître d'œuvre.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Mme A. Lepennetier indique que le Pays du Perche Sarthois accompagne gratuitement les communes dans leurs projets d'aménagement et de mise en valeur des espaces naturels. Le site de la Baignade entrerait dans ce cadre. Le financement du projet est également assuré par le Perche Sarthois.
- Compte tenu des fortes chaleurs, l'accord du conseil est sollicité pour prêter à l'EHPAD les ventilateurs achetés pour l'école. Ils seraient utilisés en août (période sur laquelle l'accueil de loisirs est fermé), dans les chambres occupées par les résidents qui ne peuvent pas se rendre dans la salle climatisée située au rez-de-chaussée.
- En raison des conditions climatiques, les festivités du 13 juillet (retraite aux flambeaux et feu d'artifice) sont reportées à une date qui sera communiquée ultérieurement.